**Entretien paru dans la revue italienne « Terra Insubre » (2003)**

1) Je ne crois pas du tout qu'il y ait nécessairement un lien entre le fédéralisme et le libéralisme. Je crois même plutôt le contraire. Sans cela, j'aurait beaucoup de mal à me définir moi-même à la fois comme un partisan du fédéralisme et un adversaire du libéralisme ! Le libéralisme, pour commencer, est une idéologie, un système doctrinal, alors que le fédéralisme est une forme d'organisation politique et de répartition des pouvoirs de décision. Les doctrines impliquent rarement une forme politique unique. Même le marxisme tel que le définit Marx n'aboutit pas spontanément au communisme tel que le concevait Lénine ! Le modèle fédéral s'oppose fondamentalement au modèle classique de l'Etat-nation, centralisateur et homogénéisant. Or, ce modèle de l'Etat-nation peut être mis au service d'idéologies politiques bien différentes, ainsi qu'en témoigne l'expérience historique. (C'est ce qui explique qu'il ait pu être adopté aussi bien sous l'Ancien Régime qu'à l'époque de la Révolution). Il n'en va pas autrement du fédéralisme.

Le libéralisme est par ailleurs un système idéologique dont le postulat de base est une vision réductionniste, analytique et nominaliste de la réalité sociale. Dans l'idéologie libérale, rien n'a d'existence intrinsèque au-delà de l'être singulier, c'est-à-dire au-delà de l'individu. Cet individu est censé être porteur de droits inaliénables hérités de l'« état de nature », ce qui revient à dire qu'il n'est pas fondamentalement social. La société ne se compose donc que d'atomes individuels, ces atomes individuels n'étant entrés en société que parce qu'ils étaient censés y trouver rationnellement leur meilleur intérêt (assurer leur sécurité selon Hobbes, défendre leur propriété selon Locke). Une telle démarche est de type fondamentalement économiste, et c'est la raison pour laquelle le libéralisme a toujours considéré l'économie, qui relève selon lui exclusivement de la sphère privée, comme le lieu de la plus grande liberté. Tous ces traits expliquent qu'on ait pu considérer le libéralisme comme une doctrine essentiellement économique, et non comme une doctrine politique. Dans une approche plus proprement politique, l'individu isolé n'est en effet qu'une chimère : l'homme est fondamentalement un être social et politique, et cet être n'est pas nécessairement mû par la recherche « rationnelle » de son meilleur intérêt. Comme tel, ce n'est ni dans la sphère privée ni dans le domaine économique, qu'Aristote définit comme le domaine de la nécessité, qu'il peut conquérir et conserver sa liberté, mais bien dans la vie publique, en exerçant sa capacité de citoyen.

On peut ici comparer Hobbes et Althusius. Hobbes fonde sa doctrine sur tous les présupposés de l'idéologie libérale que je viens de décrire. Or, le système politique auquel il aboutit, loin d'être un système fédéral, est au contraire un système

centralisateur et omnipotent, un système de pouvoir absolu, le Léviathan. Althusius, au contraire, reste fidèle à la définition aristotélicienne du politique : l'homme est un être social qui ne peut exister indépendamment d'une communauté donnée. Althusius définit ensuite les différents niveaux d'appartenance sociale et politique et se prononce pour un système de « consociation » organique qui annonce directement le fédéralisme moderne. Si Hobbes peut aboutir au Léviathan en partant de prémisses libérales, tandis qu'Althusius peut aboutir à un système fédéral en partant de prémisses « holistes », c'est bien la preuve qu'entre libéralisme et fédéralisme il n'y a ni rapport privilégié ni relation de cause à effet.

Ce qui a pu donner l'impression qu'un lien nécessaire reliait le fédéralisme et le libéralisme est probablement l'exemple américain. Les Etats-Unis constituent en théorie un système fédéral et, d'autre part, ils adhèrent depuis toujours aux valeurs essentielles de l'idéologie libérale. Mais en réalité, ils ne représentent qu'un système fédéral parmi d'autres. Les théoriciens de la sociale-démocratie autrichienne, Karl Renner et Otto Bauer, pour ne citer qu'eux, étaient à la fois partisans du fédéralisme et disciples d'une doctrine politique située aux antipodes du libéralisme. Bien entendu, on retrouve une critique de l'étatisme aussi bien dans le fédéralisme que dans le libéralisme, mais cette critique n'a pas du tout le même sens selon qu'elle est faite au nom de l'individu ou au nom des corps intermédiaires et des collectivités organiques. J'ajouterai enfin que depuis l'époque du New Deal, les Etats-Unis sont de moins en moins un véritable Etat fédéral, et de plus en plus un Etat unitaire, où les décisions de Washington priment régulièrement sur les « droits des Etats ».

2) Non seulement cela a encore un sens de parler aujourd'hui de fédéralisme, mais à mon avis le phénomène actuel de la globalisation rend plus actuel que jamais un discours à ce sujet. La globalisation, parmi d'autres caractéristiques, va de pair avec l'entrée en crise du modèle de l'Etat-nation. Ce dernier a été la forme politique la plus répandue à l'époque de la modernité, époque qui est actuellement en train de s'achever. L'Etat-nation avait une vocation intrinsèquement unitaire : il visait à faire coïncider sur un territoire donné un peuple, une nation et un Etat (parfois aussi une culture et une langue). Ce modèle a fonctionné, plus ou moins bien, aussi longtemps que la notion de frontière avait un contenu substantiel. Jusqu'au milieu du XX$^{e}$ siècle, vivre à l'intérieur d'une frontière garantissait de jouir d'une identité politique, culturelle, linguistique, voire spirituelle précise. Aujourd'hui, les frontières perdent de plus en plus leur signification, tout simplement parce qu'elles n'arrêtent plus rien : ni les hommes, ni les marchandises, ni les flux financiers, les programmes culturels, les réseaux d'information, etc.

L'Etat-nation se caractérisait encore par le monopole de la souveraineté. Cette souveraineté, selon la doctrine de Jean Bodin, était perçue comme indivisible et inaliénable. Aujourd'hui, cette souveraineté perd également une large part de son contenu. Les gouvernements sont de plus en plus impuissants à faire face aux phénomènes d'emprise planétaire qui se manifestent dans tous les domaines. Parallèlement, les partis politiques de type classique tendent à perdre leur crédit du

fait même de leur impuissance lorsqu'ils arrivent au pouvoir. Incapables de modifier le cours des choses, ils provoquent partout la déception. D'où le phénomène bien connu de la crise de la représentation, qui entraîne la montée de l'abstention, la volatibilité grandissante des suffrages, le succès des mouvements purement protestataires, etc. Pour reprendre une formule souvent citée, l'Etat-nation est devenu à la fois trop petit pour affronter les problématiques globales, tout en restant trop grand pour répondre à l'attente quotidienne des citoyens.

L'impuissance grandissante des Etats-nations justifie à elle seule que l'on cherche à recréer une maîtrise de la décision à un niveau plus vaste — c'est-à-dire, pour ce qui nous concerne, au niveau de l'Union européenne —, et que l'on travaille dans le même temps à l'avènement d'un nouvel équilibre des puissances, d'un nouveau monde multipolaire, par opposition à l'actuel « moment unipolaire » où une seule puissance, celle des Etats-Unis d'Amérique, cherche à pérenniser son hégémonie mondiale. Mais bien entendu, toute la question est de savoir selon quel modèle l'Europe doit se construire. A l'heure actuelle, l'Europe semble avoir adopté un modèle bureaucratique et centralisateur, qui n'est qu'une sorte de jacobinisme élargi. Un tel modèle est voué à l'échec — d'autant qu'il privilégie le domaine économique et commercial au détriment du domaine proprement politique. La perspective à laquelle j'adhère est celle d'une Europe se construisant comme un modèle politique de civilisation, capable de définir des orientations politiques et stratégiques communes, mais sur la base de la diversité et de l'autonomie des collectivités locales. Il doit y avoir une unité à la tête, mais la plus grande diversité possible à la base. Quant à la souveraineté, elle doit être redéfinie comme une fonction susceptible d'être répartie. La souveraineté la plus haute n'est pas celle qui a tous les pouvoirs, mais simplement celle dont le champ d'action est le plus large.

3) Le biorégionalisme et la pensée communautarienne sont parfaitement compatibles avec le fédéralisme dans la mesure où l'un et l'autre soulignent l'importance des réalités locales et la nécessité de permettre le plus possible aux citoyens de décider par eux-mêmes de ce qui les concerne. Vous remarquerez d'ailleurs que ces deux courants de pensée sont au contraire incompatibles avec le libéralisme doctrinal, dans la mesure où ils en récusent les postulats individualistes. Le biorégionalisme s'inscrit dans la mouvance des préoccupations écologistes qui contestent, à bon droit, l'approche purement technicienne et instrumentalisante du monde. Il souligne l'appartenance de l'homme à la nature, et la nécessité de respecter un environnement qui ne saurait être regardé comme un simple objet appropriable par la maîtrise humaine. Quant à la pensée communautarienne, elle est apparue, aux Etats-Unis, comme une réaction critique aux thèses libérales qui, en ne voulant connaître qu'un individu « désencombré », coupé de toute dimension d'appartenance, négligent du même coup l'importance de l'enracinement et des valeurs partagées.

Le point commun du fédéralisme, du biorégionalisme et de la pensée communautarienne se cristallise autour de la notion d'autonomie. Cette notion se

comprend elle-même en liaison avec le principe de compétence suffisante, qu'on appelle aussi principe de subsidiarité. L'autonomie, il faut le souligner, est quelque chose de tout à fait différent de l'indépendance. L'autonomie n'est pas plus une indépendance « inachevée » que l'indépendance n'est le point d'aboutissement logique de la marche vers l'autonomie. L'indépendance suppose la capacité d'un individu ou d'une collectivité, d'un « je » ou d'un « nous », à vivre de manière totalement autosuffisante, sans rien devoir aux autres. C'est ici que l'on retrouve l'idéal libéral de l'individu « séparé ». L'autonomie, au contraire, organise le rapport aux autres d'une manière plus souple, plus organique. On pourrait dire qu'elle n'appelle pas l'indépendance, mais plutôt l'interdépendance.

4) Ce n'est évidemment pas à moi de dire quelles sont les motivations profondes de tel ou tel acteur de la vie politique italienne. Il est très possible néanmoins que le modèle « français » de l'Etat-nation jacobin continue en Italie d'imprégner certains esprits. Mais ce qu'il faut surtout souligner, c'est la différence profonde qui existe entre un véritable fédéralisme et la simple décentralisation. Lorsqu'un Etat se dessaisit d'un certain nombre de ses pouvoirs au profit d'entités régionales, il fait sans doute œuvre utile (la décentralisation vaut quand même mieux que l'Etat hypercentralisé), mais il ne se situe absolument pas dans une logique fédérale. La décentralisation vient toujours du haut : c'est l'Etat central qui décide par lui-même de conserver ou de ne pas conserver telle ou telle de ses prérogatives, étant entendu que, s'il le voulait, il pourrait tout aussi bien ne pas s'en défaire, puisqu'il est par principe omnicompétent. Dans le système fédéral, c'est exactement le contraire : on ne part pas du haut, mais de la base. Ce sont les entités régionales et les communautés locales qui ne consentent à faire « remonter » vers le haut que les décisions qu'elles n'ont pas les moyens concrets de prendre elles-mêmes. En d'autres termes, dans le système fédéral, la base décide pour elle-même autant qu'elle peut décider. L'Etat fédéral exerce seulement les décisions qui ne peuvent être prises aux niveaux inférieurs, auxquelles s'ajoutent bien entendu les décisions qui n'ont pas de caractère local, mais concernent le bien commun ou les intérêts communs de l'ensemble des collectivités.

La question qui se pose toujours, en définitive, consiste donc à savoir d'où vient l'initiative : de la « demande » de la base ou de l'« offre » du pouvoir central. La décentralisation vaut mieux que la centralisation, mais l'une et l'autre relèvent d'un même principe, selon lequel c'est l'Etat central qui décide (de centraliser ou de décentraliser). Le fédéralisme est tout autre chose : c'est l'application généralisée à tous les niveaux, en partant des plus bas, du principe d'autonomie et de subsidiarité.